EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents: 12 Excusés: 3 Pouvoirs: 3 Votants: 15 Absents: 0

Date de la convocation:

Le 16.11.2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

<u>Présents</u>: Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,

Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Willy

LORENZON, Antoine ZANOTTO, Christian MICHELET et Éric

FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence TOUMEYRAGUES et Laure BRAQUEHAIS.

Excusés: Mesdames Sandra BARBE, Estelle ASPART et Delphine SCHWARTZ.

<u>Pouvoirs</u>: Madame Sandra BARBE à Monsieur Dominique SAVARIAUD, Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET, Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel WALTER

Absent:

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Motion de soutien aux entreprises face à la hausse des coûts de l'énergie.

Les prix de l'énergie flambent depuis près d'un an et les ressources se raréfient, faisant craindre le pire pour la pérennité de nos entreprises. Le conflit en Ukraine et les sanctions prises par l'Union Européenne contre la Russie ont accentué ce phénomène. Nous vivons désormais une crise énergétique sans précédent, après avoir vécu une crise sociale (gilets jaunes) et une crise sanitaire (COVID).

Ces crises successives sont aggravées par une hausse inédite des matières premières, des difficultés d'approvisionnement ainsi que de recrutement et une inflation soutenue. Les conséquences de ce contexte sont un ralentissement de la consommation des ménages et une modification des habitudes de consommation (dégradation du pouvoir d'achat, e-commerce, marché de la 2ème main).

Résultat, plus de 70% des chefs d'entreprise lot-et-garonnais estiment que leur activité est directement menacée par cette hausse rapide et soudaine avec la crainte d'un changement radical et préjudiciable des modèles économiques des entreprises lot-et-garonnaises.

Depuis plusieurs années, les entreprises du territoire ont engagé des actions individuelles et collectives en matière de réduction des coûts d'énergie. La CCI de Lot-et-Garonne a notamment accompagné les dirigeants sur ce sujet stratégique : sensibilisation et mise à disposition de compétences.

Les investissements nécessaires pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie doivent aujourd'hui, plus que jamais, être soutenus par des dispositifs d'aides significatives d'envergure nationale et européenne.

Ainsi, les membres élus de la CCI de Lot-et-Garonne, engagés auprès de 19 000 ressortissants du territoire, demandent des mesures d'urgence pour soutenir les entreprises et garantir la stabilité des prix de l'énergie. Il s'agit de préserver la trésorerie des entreprises, dans un contexte ou elles sont déjà fragilisées, notamment avec le remboursement des PGE (Prêts Garantis de l'État), leur permettre de rester compétitives et d'avoir de la visibilité.

Concrètement:

L'Union Européenne doit prendre de nouvelles initiatives telles que repenser les mécanismes du marché de l'énergie, et en particulier celui de l'électricité ;

Le Gouvernement français doit étendre à l'ensemble des entreprises le bouclier tarifaire énergétique dédié aux particuliers ;

Les pouvoirs publics doivent élargir les aides pour financer les investissements en matière de transition énergétique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

<u>APPROUVE</u> cette motion et les propositions du CCI de Lot-et-Garonne afin de soutenir les entreprises face à la hausse des coûts de l'énergie.

Adopté à 14 voix pour ; 1 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le : Publiée le 24.11.2022

Daniel BOKDENEUVE